



**DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
ENFANT RESIDANT DANS UNE COMMUNE EXTERIEURE**

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

DEMANDE CONCERNANT L'ANNEE SCOLAIRE (à compléter) : /

ENFANT CONCERNE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Ecole actuelle : _____ Niveau actuel : _____

Relève du secteur de l'école :

Ecole sollicitée :

REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Cadre réservé à l'administration

DECISION DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

☐ **Dérogation accordée**

☐ **Dérogation refusée**

Remarques : _____

Illkirch-Graffenstaden le :

L'Adjoint-e au Maire chargé-e
de l'Education et de la Petite Enfance

MOTIF DE LA DEMANDE

☐ Frère ou sœur scolarisé(e) dans le groupe scolaire du secteur (ne concerne pas les enfants relevant de l'école de la Plaine pour l'école des Vergers et de l'école de l'Orme pour l'école du Sud)

Nom – Prénom : _____

Ecole fréquentée : _____

Niveau de classe actuel : _____

☐ Raisons médicales de l'enfant

☐ Garde par une tierce personne (assistant maternel ou grands-parents – si les 2 parents exercent une activité professionnelle)

Ce motif ne permet pas l'inscription aux services périscolaires (accueil du matin, restauration et accueil du soir)

☐ Parent travaillant dans l'école demandée

PRECISIONS EVENTUELLES concernant les raisons de la demande de dérogation

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES A LA DEMANDE

Nous vous laissons le soin de joindre à la demande toutes pièces justifiant son motif.

Le service des affaires scolaires peut être amené à vous demander des documents complémentaires le cas échéant.

MOTIFS DE DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE INTERNES ET ENTRANTES POUR ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (REGLEMENT DU 8 OCTOBRE 2025)

La ville d'Illkirch-Graffenstaden détermine des critères formels afin d'instruire les demandes de dérogation internes et entrantes en cohérence et de garantir une équité de traitement.

Motifs	Justificatifs demandés
1. Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune : Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou une école élémentaire publique de la commune d'Illkirch-Graffenstaden	Certificat d'inscription
2. Raisons médicales de l'enfant : Etat de santé de l'enfant nécessitant, d'après une attestation établie par un médecin de santé scolaire ou par un médecin agréé au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'Illkirch-Graffenstaden et ne pouvant l'être dans la commune de résidence	Attestation établie par un médecin de santé scolaire ou par un médecin agréé au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires
3. Garde par une tierce personne : (assistant(e) maternel(le) ou grands-parents) - Demande recevable si les 2 parents exercent une activité professionnelle	• Attestation sur l'honneur de garde pendant les temps périscolaires et la pause méridienne • Photocopie du livret de famille attestant du lien de parenté (grands-parents) • Justificatif de domicile des grands-parents • Contrat ou avenant AMAT • Justificatif de domicile de – de 3 mois de l'assistant(e) maternel(le) • Dernier bulletin de salaire du (des) responsables légaux de l'enfant ou copie de la carte de demandeur d'emploi daté de – de 3 mois
4. Parent travaillant dans l'école demandée	Arrêté de nomination ou attestation du directeur

Modalités de traitement relatifs aux demandes de dérogation :

- Le dossier devra parvenir à la Direction des Politiques Educatives, 181 Route de Lyon, Illkirch-Graffenstaden par voie postale ou par mail à l'adresse suivante : scolaire@illkirch.eu
- Ce formulaire dûment rempli devra être accompagné des justificatifs permettant de motiver votre demande. Celle-ci sera étudiée par la Commission de dérogation selon le règlement des demandes de dérogations voté le 8 octobre 2025
- La dérogation est étudiée en commission sous réserve de présentation des documents justifiant la demande.
- Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais (aucune réponse ne sera transmise par téléphone).
- Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code Pénal.
- Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L313-1 et L313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.
- La Commune d'Illkirch-Graffenstaden se réserve le droit de revenir sur sa décision si les effectifs de l'école sollicitée connaissent une évolution ne permettant plus d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Le (ou les) responsable(s) légal (légaux) déclare(nt) avoir pris connaissance et accepte(nt) les modalités de traitement et règlement relatifs aux demandes de dérogation.

Illkirch-Graffenstaden, le _____

Signature du/des représentant(s) légal/légaux
Précédée de la mention « lu et approuvé »

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE DE L'ENFANT A FAIRE SIGNER AVANT LE DEPOT DU DOSSIER

Pour les motifs évoqués, la famille a demandé une autre école que celle de son secteur scolaire. La participation aux dépenses scolaires engagées pour l'accueil de l'enfant par la commune de résidence de la famille peut conditionner l'examen et l'acceptation de la dérogation.

☐ Le Maire est favorable au départ de l'enfant et prend en charge les frais de scolarité inhérents à l'accueil de l'enfant (article L212-8 du Code de l'Education);

☐ Le Maire s'oppose au départ de l'enfant pour les motifs suivants :

Date, signature
et cachet de la Mairie :